

Groupe de travail Réseau
Request for Comments : 2850
BCP : 39
 RFC rendue obsolète : 1601
 Catégorie : Bonnes pratiques actuelles

B. Carpenter, éditeur
 Internet Architecture Board
 mai 2000

Traduction Claude Brière de L'Isle

Mandat du Bureau de l'architecture de l'Internet (IAB)

Statut du présent mémoire

Le présent document spécifie les bonnes pratiques actuelles de l'Internet pour la communauté de l'Internet, et appelle à des discussions et suggestions pour son amélioration. La distribution du présent mémoire n'est soumise à aucune restriction.

Notice de droits de reproduction

Copyright (C) The Internet Society (2000). Tous droits réservés.

Résumé

Le présent mémoire documente la composition, le choix, les rôles, et l'organisation du Bureau d'architecture de l'Internet. Il remplace la RFC1601.

Table des Matières

1. Membres de l'IAB.....	1
1.1 Choix des membres titulaires de l'IAB.....	1
1.2 Membres ex-officio et de liaison.....	2
2. Rôle de l'IAB.....	2
2.1 Vision architecturale plus détaillée.....	3
3. Organisation de l'IAB.....	3
3.1 Présidence de l'IAB.....	3
3.2 Directeur exécutif.....	3
3.3 Choix du président de l'IRTF.....	3
3.4 Liaisons au sein de l'IETF.....	4
3.5 Prise de décisions.....	4
3.6 Ouverture et confidentialité.....	4
4. Considérations pour la sécurité.....	4
5. Résumé des changements par rapport à la RFC 1601.....	4
6. Références.....	4
7. Adresse de l'éditeur.....	5
8. Déclaration complète de droits de reproduction.....	5

1. Membres de l'IAB

Le Bureau d'architecture de l'Internet (IAB, *Internet Architecture Board*) comporte treize membres de plein exercice, qui sont le président de l'équipe d'ingénierie de l'Internet (IETF, *Internet Engineering Task Force*) et douze membres siégeants. Le président de l'IETF, qui est aussi le président du groupe de pilotage de l'ingénierie de l'Internet (IESG, *Internet Engineering Steering Group*) peut participer à toutes les actions officielles de l'IAB sauf l'approbation des membres de l'IESG et les appels contre les décisions de l'IESG. Les membres ex-officio et de liaison de l'IAB peuvent aussi assister aux réunions de l'IAB mais ne doivent pas participer à la détermination des actions officielles.

Les membres de l'IAB servent en tant qu'individus, et non comme représentants d'une compagnie, agence, ou autre organisation. Les membres de l'IAB ne doivent aucune allégeance ou devoir de loyauté ou de soins à l'égard de l'IAB, l'IETF, l'IRTF ou l'IESG.

1.1 Choix des membres titulaires de l'IAB

Les membres de plein exercice de l'IAB, y compris le président de l'IETF, sont choisis et appointés selon les procédures définies dans la [RFC2282]. Normalement, six membres siégeants sont appointés chaque année pour siéger pour deux ans, et le président de l'IETF est appointé tous les deux ans.

Il n'y a pas de limite au nombre de mandats qu'un membre de l'IAB peut servir, sous réserve du processus défini par la [RFC2282].

Les vacances en cours de mandat sont comblées comme défini dans la [RFC2282] et n'affectent pas la capacité de l'IAB à prendre des décisions.

1.2 Membres ex-officio et de liaison

Les membres ex-officio et de liaison de l'IAB n'ont pas le pouvoir de participer aux décisions de l'IAB mais on attend d'eux qu'ils participent aux discussions de l'IAB comme approprié à leur rôle. Cependant, une position ex-officio peut être tenue par un membre de plein exercice, qui ne perd pas par là sa capacité à participer aux décisions de l'IAB.

Le président de l'équipe de recherche de l'Internet (IRTF, *Internet Research Task Force*) est un membre ex-officio de l'IAB. L'IAB a un directeur exécutif qui est un membre ex-officio de l'IAB.

La Société Internet, l'éditeur des RFC, l'IANA et l'IESG appointent chacun un membre de liaison avec l'IAB. Ces positions de liaison ne peuvent pas être tenues par un membre de plein exercice de l'IAB.

Les vacances des positions de liaison et ex-officio n'affectent pas la capacité de l'IAB à prendre des décisions.

2. Rôle de l'IAB

L'IAB est mandaté à la fois comme comité de l'IETF et comme organe de conseil de la Société Internet. Ses responsabilités incluent :

(a) La nomination de l'IESG

Le comité des nominations de l'IETF établi par la [RFC2282] fournit annuellement une liste de candidats pour les sièges vacants de l'IESG et pour la présidence de l'IETF si elle est vacante. L'IAB reçoit les candidats, en accepte certains, tous, ou aucun.

(b) La supervision de l'architecture

L'IAB assure la supervision de l'architecture pour les protocoles et les procédures utilisées par l'Internet. Ce point est développé au paragraphe 2.1.

(c) Supervision et appel du processus des normes

L'IAB assure la supervision du processus utilisé pour créer les normes de l'Internet [RFC2026].

L'IAB sert de bureau d'appel pour les réclamations contre l'exécution inappropriée du processus de normalisation, avec des pouvoirs définis dans la [RFC2026].

(d) Série des RFC et IANA

L'éditeur des RFC exécute la gestion rédactionnelle et la publication de la série des documents de l'IETF "Request for Comment" (RFC) qui est le dépôt permanent de l'IETF. La série des RFC constitue le canal de publication des archives des normes de l'Internet et des autres contributions de la communauté de la recherche et de l'ingénierie de l'Internet. Les RFC sont disponibles gratuitement à tous via l'Internet. L'IAB doit approuver l'appointment d'une organisation pour agir comme éditeur des RFC et la politique générale suivie par l'éditeur des RFC.

L'Autorité d'allocation des numéros de l'Internet (IANA, *Internet Assigned Numbers Authority*) administre divers paramètres des protocoles utilisés par les protocoles de l'IETF, délégrant cette administration comme approprié. L'IAB doit approuver l'appointment d'une organisation pour agir comme IANA au nom de l'IETF. L'IANA reçoit les directives techniques sur les protocoles de l'IETF de l'IESG.

(e) Liaison avec l'ISOC

L'IAB agit comme source d'avis et de conseils pour le conseil d'administration et les officiers de la Société Internet en ce qui concerne les questions techniques, architecturales, procédurales, et (lorsque approprié) politiques relevant de l'Internet et des technologies qui le permettent. Si nécessaire, l'IAB peut convoquer des échantillons de personnes bien informées, tenir des audiences, et de toute façon à sa convenance poursuivre des investigations sur des questions ou sujets spécifiques qui lui sont présentés par la Société Internet.

(f) Liaison externe

L'IAB agit comme représentant des intérêts de l'IETF et de la Société Internet dans les relations de liaison technique avec d'autres organisations concernées par les normes et les autres questions techniques et organisationnelles relevant de l'Internet mondial. Les liaisons restent aussi informelles que possible et doivent être d'une valeur démontrable en améliorant la qualité des spécifications de l'IETF. Des membres individuels de l'IETF sont appointés comme liaisons avec les autres organisations par l'IAB ou l'IESG comme approprié.

2.1 Vision architecturale plus détaillée

Un rôle majeur de l'IAB est la planification et la coordination à long terme entre les différentes zones de l'activité de l'IETF. L'IAB, à la fois collectivement et sur une base individuelle, est supposé faire attention aux importantes questions à long terme de l'Internet, et de s'assurer que ces questions sont portées à l'attention du ou des groupes qui sont en position de les traiter. Il est aussi supposé jouer un rôle en s'assurant que les personnes responsables de l'évolution de l'Internet et de sa technologie sont au courant des éléments essentiels de l'architecture de l'Internet.

Les membres de l'IAB portent une attention particulière aux activités émergentes dans l'IETF et aux sessions de coordination appelées "Birds of a Feather" pendant les réunions de l'IETF. L'IAB assiste l'IESG dans l'évaluation de telles activités et à déterminer si un groupe de l'IETF ou de l'IRTF est plus approprié. Lorsque un nouveau groupe de travail de l'IETF est proposé, l'IESG va transmettre une version préliminaire du mandat à l'IAB pour examen de la cohérence et de l'intégrité architecturale. L'IAB devra relire ces propositions de mandat et donner à l'IESG les retours appropriés.

Conformément à la fonction de supervision de l'architecture, l'IAB patronne et organise l'équipe de recherche de l'Internet (IRTF, *Internet Research Task Force*) [RFC2014]. L'IAB approuve les propositions de groupes de l'IRTF.

L'IAB va convoquer des ateliers de travail sur invitation pour effectuer une revue en profondeur des questions d'architecture particulières. Une telle revue peut inclure la considération des activités pertinentes de l'IETF et de l'IRTF, et des travaux dans d'autres organisations, et à cette fin, l'atelier peut inviter à des présentations par des parties qualifiées sur les buts et décisions de conception, les choix technologiques, et d'autres aspects pertinents de ces activités. Les résultats de telles revues seront un rapport qui peut donner un avis à la communauté de l'IETF et à l'IESG.

L'IAB peut organiser des groupes ad hoc d'experts techniques indépendants pour arbitrer des disputes techniques.

3. Organisation de l'IAB

3.1 Présidence de l'IAB

Les membres de l'IAB doivent choisir un de ses membres de plein exercice pour servir de président de l'IAB, avec tous les devoirs et responsabilités normalement associés à cette position. Le mandat du président de l'IAB est d'un an, sans restriction de renouvellement. Le président de l'IAB peut être révoqué à tout moment par un vote affirmatif des deux tiers des membres de l'IAB, ou par suite de son départ de l'IAB.

Le président de l'IAB a l'autorité pour gérer les activités et les réunions de l'IAB.

3.2 Directeur exécutif

Le président de l'IAB devra avoir l'autorité d'appointer un directeur exécutif honoraire (ExecD) pour un mandat d'un an renouvelable, et de le destituer. Le ExecD administrera le fonctionnement interne de l'IAB, par exemple, l'organisation des réunions et le rapport de leurs résultats.

Le ExecD est un membre ex-officio comme défini au paragraphe 1.2.

3.3 Choix du président de l'IRTF

L'IAB a l'autorité pour appointer le président de l'équipe de recherche de l'Internet (IRTF) pour un mandat de deux ans renouvelable, et de le destituer. Le président de l'IRTF est responsable de la gestion et de l'organisation de l'IRTF conformément à la [RFC2014].

Le président de l'IRTF est un membre ex-officio comme défini au paragraphe 1.2.

3.4 Liaisons au sein de l'IETF

Le président de l'IAB et un autre membre de plein exercice de l'IAB (autre que le président de l'IETF) choisi par l'IAB, devront servir de liaisons avec l'IESG. De plus, l'IESG appointera un de ses membres (autre que le président de l'IETF) pour servir de liaison avec l'IAB. La liaison de l'IESG peut assister aux réunions de l'IAB.

Les vacances des sièges de liaison n'ont pas d'effet sur le pouvoir de l'IAB ou de l'IESG de prendre des décisions.

3.5 Prise de décisions

L'IAB tente de prendre toutes les décisions à l'unanimité. Si l'unanimité ne peut pas être réalisée, le président peut procéder à un vote informel pour déterminer le consensus. L'IAB peut prendre des décisions et entreprendre des actions si au moins sept membres de plein exercice s'accordent et s'il n'y a pas plus de deux désaccords.

L'IAB peut prendre des décisions par des réunions en face à face, téléconférence, communication Internet, ou toute combinaison de celles-ci.

3.6 Ouverture et confidentialité

L'IAB publie les comptes rendus de toutes ses réunions sur l'Internet, et tient une réunion ouverte à chaque réunion de l'IETF. Il publie toutes ses conclusions comme des RFC, projets Internet ou messages sur la liste de diffusion de l'IETF. Cependant, la discussion de sujets personnels et éventuellement d'affaires juridiques et financières peut parfois devoir rester confidentielle, et le président peut, avec l'accord des membres de plein exercice, exclure les membres de liaison et ex officio de telles discussions.

Spécifiquement, l'IAB utilise le domaine de second niveau iab.org et l'URL <http://www.iab.org> pour publier ses informations.

4. Considérations pour la sécurité

Le présent mémoire ne soulève aucune menace de sécurité connue.

5. Résumé des changements par rapport à la RFC 1601

Le présent document remplace la [RFC1601]. Le principal changement est la suppression du matériel couvert maintenant par les [RFC2014], [RFC2026] et [RFC2282], avec de nombreux changements rédactionnels conséquents. Les changements supplémentaires sont :

- description de la prise de décision lorsque l'unanimité ne peut être réalisée
- note sur l'ouverture et la confidentialité
- ajout des sièges de liaison pour la Société Internet et l'IANA
- texte révisé concernant l'IANA et l'éditeur des RFC
- clarifications suite à la relecture d'un juriste.

6. Références

[RFC1601] C. Huitema, "Charte du Bureau de l'architecture de l'Internet (IAB)", mars 1994. (*Info., remplacée par* [2850](#))

[RFC2014] A. Weinrib et J. Postel, "[Lignes directrices et procédures](#) du groupe de recherches IRTF", octobre 1996. ([BCP0008](#))

[RFC2026] S. Bradner, "Le processus de [normalisation de l'Internet](#) -- Révision 3", ([BCP0009](#)) octobre 1996. (*Remplace* [RFC1602](#), [RFC1871](#)) (*MàJ par* [RFC3667](#), [RFC3668](#), [RFC3932](#), [RFC3979](#), [RFC3978](#), [RFC5378](#), [RFC6410](#))

[RFC2282] J. Galvin, "Processus de sélection, confirmation et révocation de l'IAB et de l'IESG : fonctionnement des comités de nomination et de révocation", février 1998. (*Obsolète, voir RFC3777*) (*Information*)

7. Adresse de l'éditeur

Brian E. Carpenter
IBM
c/o iCAIR
Suite 150
1890 Maple Avenue
Evanston IL 60201
USA

mél : brian@icair.org

8. Déclaration complète de droits de reproduction

Copyright (C) The Internet Society (2000). Tous droits réservés.

Ce document et les traductions de celui-ci peuvent être copiés et diffusés, et les travaux dérivés qui commentent ou expliquent autrement ou aident à sa mise en œuvre peuvent être préparés, copiés, publiés et distribués, partiellement ou en totalité, sans restriction d'aucune sorte, à condition que l'avis de copyright ci-dessus et ce paragraphe soit inclus sur toutes ces copies et œuvres dérivées. Toutefois, ce document lui-même ne peut être modifié en aucune façon, par exemple en supprimant le droit d'auteur ou les références à l'Internet Society ou d'autres organisations Internet, sauf si c'est nécessaire à l'élaboration des normes Internet, auquel cas les procédures pour les copyrights définis dans les processus de normes pour Internet doivent être suivies, ou si nécessaire pour le traduire dans des langues autres que l'anglais.

Les permissions limitées accordées ci-dessus sont perpétuelles et ne seront pas révoquées par la Société Internet ou ses successeurs ou ayants droit.

Ce document et les renseignements qu'il contient sont fournis "TELS QUELS" et l'INTERNET SOCIETY et l'INTERNET ENGINEERING TASK FORCE déclinent toute garantie, expresse ou implicite, y compris mais sans s'y limiter, toute garantie que l'utilisation de l'information ici présente n'enfreindra aucun droit ou aucune garantie implicite de commercialisation ou d'adaptation à un objet particulier.

Remerciement

Le financement de la fonction d'édition des RFC est actuellement assuré par la Internet Society.